Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_21-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER , Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

ATTRACTIVITÉ

Question n°21 : CONVENTION DE PARTENARIAT CINEFIL

EXPOSÉ de Morgane CANTE, adjointe Attractivité

Le collectif l'Ephémère, en partenariat avec la commune de Riantec, propose de renouveler la programmation du cycle cinématographique « Ciné-fil » articulé autour de projections de cinéma et d'ateliers d'échanges autour du cinéma d'auteur.

Les séances, programmées chaque 1e week-end du mois d'octobre à juin à la salle l'Odyssée se veulent accessibles et ouvertes à un public local, large et intergénérationnel.

Dans ce cadre, la commune met à disposition la salle, soutient l'association dans la communication des séances et participe financièrement à la prise en charge des droits d'auteur inhérents aux diffusions dans le cas où l'association se trouverait être déficitaire, dans la limite de 500 € et sur présentation d'un bilan de fréquentation et financier à l'issue de l'année de conventionnement.

La présente convention a pour objet de définir les engagements de l'association et de la commune en vue de l'organisation par l'association d'une édition mensuelle de Ciné-Fil.

DÉLIBÉRÉ

— VU l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » ;

— VU l'avis de la Commission attractivité du 21 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_21-DE

COMMUNE DE RIANTEC

— VU le projet de convention joint en annexe ;

— CONSIDÉRANT qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association et qu'il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote ;

— CONSIDÉRANT qu'Hélène MONTOUT et Michel COUTURIER, conseillers municipaux et membres du collectif l'Ephémère ont quitté la séance au moment du débat et du vote ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER la convention de partenariat Cinéfil ;

— D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
–Convention de partenariat Cinéfil (annexe 10)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,

MAIRIE DE RIANTEC 56 Morbihan

Gaëtan MALARDÉ

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN